

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 10 mars 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**
5. FINANCES
 - 5.1 **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 5.2 **RENOUVELLEMENT BANQUE D'HEURES URBINSPEC**
 - 5.3 **OCTROI D'UN MANDAT D'AIDE COMPTABLE POUR COMPLETER LES ETATS FINANCIERS DE 2024 AVANT LA VERIFICATION EXTERNE**
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 **DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME MARYSE JOYAL**
 - 6.2 **DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. RAYMOND BRETON**
 - 6.3 **AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET AUTORISATION DE TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE DRUMMOND**
 - 6.4 **DENONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE**
 - 6.5 **AUTORISATION D'ACHAT DE MACHINE DE NETTOYAGE À TISSUS**
 - 6.6 **FORMATION COMPORTEMENT ÉTHIQUE – CHANTAL FORTIER DUCHAINE**
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1 **APPROBATION RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE ANNÉE 12 (2024)**
 - 7.2 **DESIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DE PERMIS POUR LES FEUX EXTÉRIEURS (PERMIS DE BRULAGE) ET POUR LES FEUX D'ARTIFICES**
8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 **AUTORISATION DE FORMATION - ACCREDITATION D'INSPECTEUR DE PONCEAUX – MTMD**
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 **OCTROI DU MANDAT POUR LE MESURAGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**
10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 10.1 **DEMANDE D'INSTALLATION DE 2 BACS DE FLEURS**
 - 10.2 **DEMANDE D'APPUI - "TRAITS DE MÉMOIRE" : UN PROJET CULTUREL NOVATEUR POUR LA MRC DE DRUMMOND**
 - 10.3 **AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS**
 - 10.4 **DEMANDE D'INTÉRÊT POUR DÉVELOPPEMENT D'UN SITE RÉCREO-TOURISTIQUE DE MOTOCROSS. (PRATIQUES, CAMP D'ÉTÉ, COMPÉTITIONS)**
11. URBANISME
 - 11.1 **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN POUR LE LOT 5 454 612 – CPTAQ**

**11.2 DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DU COURS D'EAU GERVAIS-
LEVEILLE**

12. SUBVENTION (SANS SUJET)

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire en date du 10 mars 2025, à 19h30 au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

EST ABSENTE :

Madame Maryse Joyal,	conseillère	siège no 3
-----------------------------	--------------------	-------------------

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la séance ordinaire du 10 mars 2025.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-03-042

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE	le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février a été remis aux élus ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.
------------------------	---

Adoptée. #2025-03-043

5. FINANCES

5.1 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération et les remises aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit :

Tableau des salaires et remises

Employés	
Février 2025	32 521.87 \$
Élus	
Février 2025	6 651.27 \$

CONSIDÉRANT QUE le rapport des impayés en date du 10 mars 2025 représente un montant de 81 037.15 \$;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ** d’entériner et d’effectuer le paiement des dépenses reçues en date du 10 mars 2025 au montant de 81 037.15 \$ ainsi que les salaires et remises aux employés et aux élus pour un montant de 39 173.14 \$ pour un montant total de 120 210.29 \$.

Adoptée. #2025-03-044

5.2 RENOUELEMENT BANQUE D’HEURES URBINSPEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte actuellement plusieurs demandes de permis dont dossiers nécessitant une expertise plus grande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme Urbinspec Inc. qui permettrait d’analyser les demandes spéciales ;

CONSIDÉRANT QUE l’achat de banque d’heures permet à la Municipalité d’économiser 5 % sur le taux horaire des employés d’Urbinspec ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est composée d'achat de banque d'heures, soit 50 heures, mais que seulement les heures réelles seront facturées ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- De renouveler la banque d'heures avec la compagnie Urbinspec pour un montant de 3 450.00 dollars plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-03-045

5.3 OCTROI D'UN MANDAT D'AIDE COMPTABLE POUR COMPLETER LES ETATS FINANCIERS DE 2024 AVANT LA VERIFICATION EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Lucien doit compléter les états financiers de l'année 2024 avant la vérification externe ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un aide comptable est nécessaire pour assurer l'exactitude et la conformité des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite garantir une gestion financière rigoureuse et transparente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de MNP pour un auditeur adjoint au montant de 135\$ / heure ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'octroyer un mandat d'aide comptable à MNP pour compléter les états financiers de 2024 avant la vérification externe.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-046

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME MARYSE JOYAL, CONSEILLÈRE

CONSIDÉRANT QUE la conseillère no 3, madame Maryse Joyal a soumis une lettre de démission en date du 4 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette démission ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- Que le conseil accepte la démission de la conseillère no 3, madame Maryse

- Joyal avec effet immédiat ;
- Que le conseil municipal remercie la conseillère Maryse Joyal pour ses services rendus à la communauté et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs ;
- Que le conseil municipal ne procèdera pas aux démarches nécessaires pour pourvoir le poste vacant conformément aux règlements municipaux et aux lois en vigueur.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-047

6.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. RAYMOND BRETON, MEMBRE DU CCU

CONSIDÉRANT QUE	le membre du comité consultatif en urbanisme (CCU), monsieur Raymond Breton a soumis une lettre de démission en date du 2 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal a pris connaissance de cette démission ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - Que le conseil accepte la démission du membre du CCU, monsieur Raymond Breton avec effet immédiat ; - Que le conseil municipal remercie M. Breton pour ses services rendus à la communauté et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs ; - Que le conseil municipal procède aux démarches nécessaires pour pourvoir le poste vacant conformément aux règlements municipaux et aux lois en vigueur.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-03-048

6.3 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET AUTORISATION DE TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT	la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2023 ;
CONSIDÉRANT QUE,	selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du

conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil » ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC de Drummond en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires ;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

TABLEAU DE TAXES IMPAYÉES 2025 EN DATE DU 12-06-2025

MATRICULE	# LOTS	TOTAL DÛ	TAXES SCOLAIRES
0075 83 1466	5 455 625	1 873.61 \$	
0085 68 5557	5 455 822	6 644.95 \$	
0186 02 5732	5 455 794	3 314.03 \$	92.59 \$
9283 66 2301	5 455 137	5 526.03 \$	515.85 \$
TOTAL		17 358.62 \$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ :

- Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Lucien autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessous mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC de Drummond ;
- Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Lucien désigne Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 12 juin 2025.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-049

6.4 DENONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINES AUX MUNICIPALITES EN RAISON DE LA SITUATION ECONOMIQUE ACTUELLE

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ; |
| CONSIDÉRANT QUE | cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ; |
| CONSIDÉRANT QUE | le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;- De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Sébastien Schneeberger ; |

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-03-050

6.5 AUTORISATION D'ACHAT DE MACHINE DE NETTOYAGE A TISSUS

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | les chaises au centre communautaire ont besoin d'être nettoyées ; |
|------------------------|---|

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une shampouineuse pour tapis et tissus d'ameublement permettrait le nettoyage des tapis et tissus des actifs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser M. David Lampron à effectuer l'achat d'une shampouineuse pour tapis et tissus d'ameublement requise pour un montant ne dépassant pas les 250.00 dollars plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-03-051

6.6 FORMATION COMPORTEMENT ÉTHIQUE – CHANTAL FORTIER DUCHAINE

CONSIDÉRANT QUE la formation "Le comportement éthique" est obligatoire pour les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à promouvoir des pratiques éthiques et responsables au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la participation à cette formation est essentielle pour assurer une gouvernance transparente et intègre ;

CONSIDÉRANT QUE la fédération québécoise des Municipalités offre le cours « Le comportement éthique en autoapprentissage » ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser Mme Chantal Fortier Duchaine, Conseillère no 2 à s'inscrire à la formation Le comportement éthique en autoapprentissage proposée par la FQM au coût de 330.00\$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-03-052

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 APPROBATION RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES INCENDIE ANNEE 12 (2024)

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et

transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE

d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De procéder à l'adoption du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024 ;
- De transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024 de la MRC de Drummond.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-03-053

7.2 DESIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'EMISSION DE PERMIS POUR LES FEUX EXTERIEURS (PERMIS DE BRULAGE) ET POUR LES FEUX D'ARTIFICES

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de nommer des responsables pour la délivrance des permis pour les feux extérieurs (permis de brûlage) et pour les feux d'artifice dans le cadre de l'application du règlement numéro 2019-112 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De désigner M. Ghislain Chenard, inspecteur, Madame Ginette Chapdelaine, secrétaire-réceptionniste, et Madame Nadia Talbot, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim pour émettre les permis pour les feux extérieurs (permis de brûlage) et pour les feux d'artifice.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-03-054

8. TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 AUTORISATION DE FORMATION - ACCREDITATION D'INSPECTEUR DE PONCEAUX – MTMD

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite offrir des formations aux employés pour améliorer leurs connaissances et les former ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent que le responsable des travaux publics suive la formation Accréditation d'inspecteur de ponceaux – MTMD proposée par l'Université de Sherbrooke afin d'assurer une gestion optimale des travaux publics de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est l'obtention par M. David Lampron, responsable des travaux publics, de l'accréditation afin d'être admissible à réaliser des inspections de ponceaux pour le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- D'autoriser M. David Lampron à s'inscrire à la formation Accréditation d'inspecteur de ponceaux – MTMD proposée par l'Université de Sherbrooke au coût de 995.00\$ plus les taxes applicables.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-03-055

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 OCTROI DU MANDAT POUR LE MESURAGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au mesurage de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire confier le mesurage à une entreprise se spécialisant dans ce domaine ;
- EN CONSÉQUENCE,** **IL EST PROPOSÉ :**
- D'octroyer le mandat pour le mesurage de l'écume et des boues de toutes les fosses septiques sur le territoire de la Municipalité, à AGS Environnement au montant de 27.30\$ plus taxes applicables par fosse mesurée.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-056

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 DEMANDE D'INSTALLATION DE 2 BACS À FLEURS

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande de l'OTJ d'installer 2 bacs à fleurs devant le centre communautaire ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien souhaite soutenir les initiatives communautaires et embellir les espaces publics ;
CONSIDÉRANT QUE	les bacs de fleurs sont déjà en la possession de la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QUE	les membres de l'OTJ Saint-Lucien s'engagent à prendre en charge la plantation des fleurs ainsi que leur entretien durant toute la saison, et ce, au frais des organismes, incluant l'arrosage, le désherbage et le remplacement éventuel des fleurs si nécessaire ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ: - D'approuver la demande de l'OSBL OTJ Saint-Lucien pour l'utilisation des bacs à fleurs ; - D'autoriser le responsable des travaux publics à coordonner la mise à disposition des bacs de fleurs au centre communautaire.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-057

10.2 DEMANDE D'APPUI - "TRAITS DE MEMOIRE" : UN PROJET CULTUREL NOVATEUR POUR LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande d'appui pour un projet culturel novateur destiné à la MRC de Drummond ;
CONSIDÉRANT QUE	le projet intitulé « Traits de mémoire », est une exposition itinérante et participative qui invite les citoyens à redécouvrir le patrimoine culturel de notre région sous un angle artistique et historique original ;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité souhaite témoigner de son soutien et de sa confiance envers ce projet;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ: - Que la municipalité de Saint-Lucien exprime son appui et son encouragement au projet culturel novateur pour la MRC de Drummond ; - Que cet appui est une simple manifestation

d'encouragement et n'entraîne aucun engagement financier de la part de la municipalité.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier-Duchaine

Adoptée. #2025-03-058

10.3 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

- | | |
|------------------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la Municipalité souhaite poursuivre l'activité de don d'arbres ; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'activité est grandement appréciée par les citoyens de Saint-Lucien et que cela permet un reboisement par le biais de diverses espèces ; |
| CONSIDÉRANT QU' | il est possible de présenter une demande pour le don d'arbres au ministère des Ressources naturelles et des Forêts en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les arbres seront remis gratuitement à l'ensemble des citoyens désirant en avoir ; |
| EN CONSÉQUENCE, | IL EST PROPOSÉ : <ul style="list-style-type: none">- De mandater Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à effectuer la demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour le don d'arbre. |

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-059

10.4 DEMANDE D'INTERET POUR DEVELOPPEMENT D'UN SITE RECREO-TOURISTIQUE DE MOTOCROSS. (PRATIQUES, CAMP D'ETE, COMPETITIONS)

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande d'intérêt pour le développement d'un site récréotouristique de motocross incluant des pratiques, un camp d'été et des compétitions de la part de M. Kaven Benoit citoyen de Ste-Perpétue dans le Centre-du-Québec ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les membres du conseil municipal ont examiné cette demande et ont pris en considération les impacts potentiels sur la communauté et l'environnement ; |
| CONSIDÉRANT QUE | les membres du conseil municipal ne souhaitent pas appuyer ce projet ; |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De ne pas donner suite à la demande d'intérêt pour le développement d'un site récréotouristique de motocross ;
- D'informer le demandeur de cette décision et le remercier pour leur intérêt et leur proposition.

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-03-060

11. URBANISME

**11.1 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN
POUR LE LOT 5 454 612 – CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE

le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de morceler et d'aliéner une partie du lot 5 454 612, soit une superficie de 2,42 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE

l'opération vise la création de 4 lots distincts ;

CONSIDÉRANT QU'

une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour l'opération ;

CONSIDÉRANT QUE

la demande est conforme à la réglementation de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'appuyer la présente demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-061

**11.2 DEMANDE FORMELLE D'INTERVENTION DU COURS D'EAU
GERVAIS-LEVEILLE**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Lucien a reçu le rapport de la MRC confirmant le besoin d'entretien du cours d'eau Gervais Léveillé ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a une accumulation importante de sédiments à enlever pour assurer une meilleure circulation de l'eau afin réduire les risques d'inondation à proximité du cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De suivre la recommandation favorable de la MRC de Drummond et d'autoriser le nettoyage du cours d'eau Gervais-Léveillé ;
- Que l'ensemble des travaux de nettoyage soient facturés à la Municipalité de Saint-Lucien.

Proposeur : M. Robert Talbot Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-062

12. SUBVENTION (SANS SUJET)

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (20h14)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Michel Côté

Adoptée. #2025-03-063



Maryse Collette
Mairesse



Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim